

Collège Jean-Baptiste de la Quintinye
1 Place de la Quintinye
78590 NOISY-LE-ROI

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
24 SEPTEMBRE 2024**

M Macé, président du Conseil, ouvre la séance à 18h10.

Le quorum est atteint avec 20 personnes présentes votantes sur 28.

Mme Carel agent comptable est présente en tant que personnalité invitée.

M Provençal, représentant des professeurs, est désigné secrétaire de séance.

M Macé propose ensuite une modification de l'ordre du jour (échange des points 5 et 6) et l'ajout en point 4 d'une proposition de DBM.

1) Le conseil d'administration passe à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27/06/2024. Aucune modification n'est demandée et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote pour : 20,

abstention : 0,

contre : 0

2) Mme Carel présente le rapport financier de l'exercice 2023 après deux reports dus à des problèmes informatiques au niveau national en lien avec l'intégration dans les comptes des valeurs « virtuelles » des immobilisations.

Mme Carel présente plusieurs documents sur les recettes et dépenses de l'année 2023. Le montant des recettes s'élève à 228 108,66 euros et celui des dépenses à 241 477,99 euros. La balance est donc déficitaire - 13 369,33 euros.

Ce résultat est lié pour 7 966,56 euros à un déficit réel auquel il faut ajouter 5 402,77 euros liés aux biens en immobilisation.

Un premier vote est effectué concernant le montant des recettes et des dépenses de l'année 2023. Ces montants sont approuvés.

Vote pour : 19, abstention : 1, contre : 0

Un deuxième vote est effectué concernant le montant de la balance budgétaire de l'année 2023. Cette balance déficitaire est approuvée.

Vote pour : 16, abstention : 4, contre : 0

3) M Macé présente le tableau de la répartition des logements au sein du collège. Cette répartition est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Vote pour : 20, abstention : 0, contre : 0

4) M Macé présente une DBM de 16 000 euros pour différents travaux dans l'établissement (travaux Segpa : serre, restaurant d'application et modification espace vie scolaire). Cette décision budgétaire modificative est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Vote pour : 20, abstention : 0, contre : 0

5) M Macé présente une convention de demande de reconduction de module local (CAPA). Cette convention est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Vote pour : 20, abstention : 0, contre : 0

M Macé demande ensuite au conseil d'administration l'autorisation pour le chef d'établissement de signer les contrats et conventions sans incidence financière pour le collège. Cette demande est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Vote pour : 20, abstention : 0, contre : 0

M Macé présente ensuite la grille de tarifications des objets confectionnés du collège et la soumet au vote. Cette grille est approuvée à l'unanimité.

Vote pour : 20, abstention : 0, contre : 0

6) M Macé présente alors deux demandes d'organisation de voyages scolaires.

Le premier concerne un échange France Espagne (Godella) qui a lieu tous les ans. Ce voyage est proposé du 03/04 au 10/04 à la classe de 4^{ième} 5 soit 28 élèves et 3 accompagnateurs pour un montant maximal unitaire de 250 euros. L'organisation de ce voyage est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Vote pour : 20, abstention : 0, contre : 0

Le second concerne un voyage en Provence pour les élèves de 4^{ième} et de 3^{ième} latinistes ou hellénistes du 04/06 au 06/06. Ce voyage est présenté pour 35 élèves et 3 accompagnateurs pour un montant maximal unitaire de 360 euros. L'organisation de ce voyage est soumise au vote et approuvée.

Vote pour : 14, abstention : 6, contre : 0

7) M Macé présente un avenant pour modification du règlement intérieur concernant l'article sur les téléphones portables : expérimentation et confiscation. Les professeurs expliquent que pour des raisons pédagogiques, de concentration mais aussi de sensibilisation des élèves à différents enjeux majeurs actuels, l'expérimentation présentée par l'avenant pour le niveau 6^{ième} leur semble importante et devrait être élargie dans les années futures. Des remarques sont alors remontées sur la faisabilité humaine et organisationnelle d'une telle décision et sur la cohérence du choix du niveau (le niveau 4^{ième} semble plus opportun pour certaines personnes). Il est rappelé qu'un téléphone portable peut être confisqué mais doit être rendu à l'élève ou à ses représentants légaux le jour même. Après un long temps de débat, l'avenant dont le début du deuxième paragraphe doit être modifié pour le clarifier est présenté au vote et approuvé.

Vote pour : 12, abstention : 0, contre : 8

8) Une question sur les travaux dans la cour (terrain de football et de basket) est évoquée. M Macé explique l'emplacement prévu pour ces derniers et parle de l'évolution des travaux.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, M. MACÉ lève la séance et le Conseil d'Administration prend fin à 20h35.

Le Président
M. Christophe MACÉ



Le Secrétaire de séance
M. Frédéric PROVENCAL